Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Recu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

ID: 080-258004365-20201117-201117_DEL1-DE



Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021

Comité syndical du 17 novembre 2020

Préalablement au vote du budget primitif 2021, le débat d'orientation budgétaire constitue une étape obligatoire dans le cycle budgétaire du syndicat mixte, inscrite dans le code général des collectivités territoriales. En dehors de cette obligation légale, il constitue une étape essentielle qui participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'établissement.

Le rapport d'orientation budgétaire doit ainsi comprendre :

- Les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement);
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée.

Même si nous en étions déjà conscients, le contexte de crise sanitaire inédit a amplifié encore la nécessité de bénéficier du très haut débit dans la sphère professionnelle et privée. Plus que jamais, le numérique est au cœur de tous les échanges et de toutes les activités de nos concitoyens, quel que soit leur âge et quel que soit leur activité ou leur niveau socio-économique.

Ce rapport énonce donc également les nouveaux engagements que souhaite prendre le syndicat mixte Somme Numérique pour les mois et années à venir, dans son cadre d'intervention lié à la réduction de la fracture numérique sur le territoire, tant en termes d'accès à des infrastructures pérennes et sécurisées, qu'en termes d'accompagnement des services publics locaux dans l'appropriation des usages numériques et de lutte contre l'illectronisme.

Affiché le

ID: 080-258004365-20201117-201117_DEL1-DE

SOMMAIRE

I. CONTEXTE GENERAL D'INTERVENTION DU SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE

- L'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit
- Le développement des usages, la dématérialisation et les services d'administration électronique

II. RAPPEL DES PRINCIPALES ACTIONS 2020

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ENVISAGEES POUR 2021

IV. PROJECTIONS FINANCIERES

- 1. Les recettes de fonctionnement de Somme numérique
 - Budget principal les cotisations syndicales
 - Budget principal les Espaces Numériques de Travail
 - Budget principal le service de médiation mobile
 - Budget annexe le Réseau d'Initiative Publique
 - Budget annexe le centre de services numériques mutualisés

2. Les dépenses de fonctionnement

- Dépenses de personnel
- Autres dépenses de fonctionnement du BUDGET PRINCIPAL
- Autres dépenses de fonctionnement du BUDGET ANNEXE

V. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- BUDGET PRINCIPAL les matériels informatiques dédiés aux Espaces Numériques de Travail
- 2. BUDGET PRINCIPAL l'acquisition de matériels informatiques et l'aménagement des locaux
- 3. BUDGET ANNEXE le Data center
- 4. BUDGET ANNEXE les raccordements de sites publics
- 5. BUDGET ANNEXE les raccordements finaux FTTH
- 6. BUDGET ANNEXE l'opération 100% FTTH 2019-2024
- 7. BUDGET ANNEXE une nouvelle salle d'hébergement pour les équipements du RIP de la Somme

VI. PROJECTIONS 2021-2024

VII. LA DETTE

- 1. La gestion des emprunts contractés par le syndicat mixte
- 2. Les besoins d'emprunt pour l'année 2021

DOB 2021 2/24

Affiché le

ID: 080-258004365-20201117-201117_DEL1-DE

I. CONTEXTE GENERAL D'INTERVENTION DU SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE

Le syndicat mixte Somme Numérique évolue dans un contexte juridique désormais clairement établi et qui s'est largement étoffé ces dernières années.

L'article 2 de ses statuts stipule que le syndicat mixte a pour objet principal d'intervenir « dans le domaine de l'établissement et l'exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques ».

Il a en outre pour missions de favoriser le développement des usages dans les domaines de l'éducation, la culture, la formation, la santé, la citoyenneté, l'économie et l'emploi. Il peut également proposer des prestations de services à ses membres à partir de son centre serveurs.

 L'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit

Du point de vue du développement des infrastructures, l'action du syndicat mixte reste liée aux quelques textes fondateurs suivants :

Loi n° 2004-575 pour la confiance en l'économie numérique.

- **Article L1425-1** du code général des collectivités territoriales qui autorise les collectivités territoriales à déployer, voire à gérer des réseaux de communications électroniques, les RIP (réseaux d'initiative publique).

Loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, dite Pintat

- faciliter la transition vers la télévision numérique (TNT)
- prévenir l'apparition d'une fracture numérique dans le très haut débit, avec la mise en place de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) à l'échelle du département au moins (article 23)
- création d'un fonds de soutien aux projets d'aménagement numérique inscrits dans un SDTAN (article 24)
- obligation de mutualisation des travaux dans le but de favoriser la pose de fibre optique à l'occasion de travaux sur les infrastructures des réseaux aériens et souterrains (article 27) Décret n° 2010-726 du 28/6/2010 pris en application de l'article L.49 du CPCE)
- enfouissement coordonné dans un ouvrage souterrain commun d'une ligne aérienne du réseau électrique et de la totalité des câbles de communications électroniques aériens correspondants (article 28)

Loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés, dite Loi de relance

- Obligation est faite aux détenteurs d'infrastructures mobilisables d'accueillir des réseaux de communications électroniques.

Lancé en février 2013, le Plan France Très Haut débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations.

Pour atteindre cet objectif, il mobilise un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, dont 3,3 milliards d'euros de l'État, pour déployer les infrastructures de l'Internet très haut débit sur tout le territoire.

Ce Plan, unique en Europe, représente un défi inédit qui vise à :

- Renforcer la compétitivité de l'économie française et l'attractivité de la France par le raccordement prioritaire en fibre optique des zones d'activités économique,
- Rendre possible la modernisation des services publics sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales et de montagne, en apportant un accès à Internet performant les établissements scolaires, les hôpitaux, les maisons de santé, les maisons de l'emploi, etc.,
- Donner accès aux usages numériques à tous les citoyens.

DOB 2021 3/24

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

ID: 080-258004365-20201117-201117_DEL1-DE

Selon les données de l'Agence du Numérique – Plan France Très Haut Débit :

- 100% des départements et collectivités d'Outre-mer sont impliqués dans le Plan France Très Haut Débit autour de 84 projets ;
- Fin 2018, **56** % du territoire était couvert en très haut débit (>30Mbit/s) et **85** % du territoire en bon haut débit (>8Mbit/s) ;
- 2 millions de lignes de fibre optique jusqu'à l'abonné ont été construites depuis le début de l'année 2019 :
- 21 millions de foyers et d'entreprises ont accès à des services de très haut débit.

Dans les territoires ruraux, les collectivités territoriales déploient des réseaux publics mobilisant plusieurs types de réseaux d'accès à Internet d'ici 2022, pour 45% de la population, en mobilisant un investissement de 13 à 14 milliards d'euros, dont une subvention de l'État de 3,3 milliards d'euros.

Le gouvernement a annoncé l'octroi de 242 millions € en faveur des Réseaux d'Initiative Publique dont 36,18M€ pour Somme Numérique et la réouverture du guichet France Très Haut Débit au 1^{er} trimestre 2020 avec 140 millions € pour les projets non financés à ce jour.

Le développement des usages, la dématérialisation et les services d'administration électronique

Du point de vue des services d'administration électronique, le syndicat mixte accompagne les collectivités et établissements publics dans l'évolution de leur organisation et la prise en compte des nouvelles contraintes qui s'imposent à elles dans le domaine de la dématérialisation, l'ouverture des données, le stockage et l'archivage, les échanges de données avec les services de l'Etat ...

- La Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 ;
- Le Règlement Général sur la Protection des Données du 14 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018;
- Le plan de transformation numérique de la commande publique depuis 2016;
- Les nouvelles normes de la dématérialisation des échanges avec le Comptable public et avec la Préfecture ...

Le syndicat mixte constitue un outil au service de ses membres agissant comme un levier technique et financier, permettant la mise en place de projets publics pérennes et économiquement intéressants grâce à l'effet de mutualisation. L'exemple le plus marquant reste à ce jour le développement des Espaces Numériques de Travail dans les écoles maternelles et élémentaires avec un financement du FEDER depuis le démarrage de l'opération en fonctionnement et en investissement et une baisse des coûts unitaires au fur et à mesure des renouvellements de marchés.

DOB 2021 4/24

Affiché le

ID: 080-258004365-20201117-201117_DEL1-DE

II. RAPPEL DES PRINCIPALES ACTIONS 2020

Malgré le contexte de crise sanitaire et les périodes de confinement imposées, l'activité de Somme Numérique s'est poursuivie sans interruption en cette année 2020, tant pour le déploiement du réseau FTTH que pour le développement de ses services.

- 1. Les mesures prises à partir de début mars dès l'annonce de l'état d'urgence sanitaire et des mesures de confinement :
 - a. L'ouverture des comptes pour 10 000 élèves du département qui n'avaient pas encore accès à la plateforme mutualisée des Espaces Numériques de Travail, permettant d'assurer la continuité éducative pour tous,
 - b. Le mise à disposition de clés 4G et la prise en charge de leur abonnement jusque fin juillet, pour 200 familles.
 - c. L'accompagnement des collectivités pour le passage au télétravail, avec la mise à disposition d'outils de gestion comme le partage de fichiers, un outil de discussion en ligne et un système de visioconférence sécurisé.
- 2. Parallèlement, les services et usages numériques ont poursuivi leur essor au cours de l'année:
 - a. Sur le volet des Espaces Numériques de Travail, la plateforme mutualisée a enregistré des records de connexion qui se confirment encore à la rentrée de septembre 2020. L'évaluation du dispositif par le cabinet KPMG qui avait débuté en juillet 2019 a fait l'objet d'une première restitution en début d'année. Une prolongation de la mission a été commandée afin de tirer le bilan des usages pendant ce contexte particulier. Les comptes qui avaient été ouverts à titre exceptionnel ont permis une prise en mains accélérée pour le corps enseignant des écoles concernées, qui ont confirmé pour la plupart, avec l'accord des collectivités ayant la compétence scolaire, leur souhait de rester dans le dispositif à la rentrée de septembre. Nous atteignons ainsi 97% des élèves bénéficiant d'un compte ENT en fin d'année 2020.
 - b. Pour ce qui concerne l'appropriation des nouveaux services du Data Center, le besoin des collectivités en termes de stockage et sauvegarde des données commence à s'exprimer et se concrétiser par la prise de commandes.
 - c. Ce contexte particulier a également rendu plus visible encore le besoin de médiation et de lutte contre l'illectronisme. Le projet de médiation numérique mobile adopté par le Comité syndical en décembre 2019 voit sa concrétisation avec le recrutement d'une médiatrice en octobre 2020, et plusieurs contacts pris pour des projets de territoire et d'accompagnement de divers publics, à mettre en œuvre à partir de janvier 2021.
 - d. La mise en œuvre du service d'archivage électronique annoncée au DOB 2020 a réellement pâti de cette période. Cependant, des échanges concrets se sont poursuivis

DOB 2021 5/24

Envoyé en préfecture le 04/12/2020 Reçu en préfecture le 04/12/2020 Affiché le

ID: 080-258004365-20201117-201117_DEL1-DE

avec les Archives Départementales de la Somme et les membres du syndicat mixte notamment ceux qui disposent d'un archiviste. Les documents relatifs au process de mise en œuvre de ce service seront présentés au Comité syndical en fin d'année 2020.

- 3. Concernant le déploiement de la fibre optique, les études et travaux ont été ralentis par le confinement et les mesures sanitaires.
 - a. Des mesures ont été prises en collaboration avec les entreprises, pour améliorer les conditions de validation des études et mettre à jour le planning, dans le but de conserver l'objectif final 100% FTTH pour tous en 2024. Côté Somme Numérique, le Comité syndical a décidé en octobre 2020 le renforcement de l'équipe par la création d'un emploi permanent de Chargé d'études FTTH.
 - b. Côté mise en œuvre, les travaux ont été réalisés sur les secteurs de Montdidier, Péronne, Saint-Valéry sur Somme, Cayeux sur Somme et Doullens. Les études et les travaux s'accompagnent de nombreuses réunions dans les territoires, afin de mobiliser les élus en phase amont sur les moyens d'optimiser le projet de déploiement FTTH et d'éviter au maximum les points de blocage qui limiteraient les nombre de prises FTTH ouvertes à la commercialisation (projets de voirie, lotissements, adressage complet de la commune, autorisations de façade, convention d'immeubles). A l'approche de la fin des travaux, de nouvelles réunions ont lieu avec Covage afin d'expliquer le process et les différentes étapes nécessaires pour parvenir à l'accès au nouveau service sur fibre optique pour les particuliers.
 - c. Côté commercialisation, l'arrivée des opérateurs nationaux comme clients de notre réseau a eu un effet très bénéfique sur le nombre de raccordements souscrits, tant pour les particuliers que pour les professionnels. Le réseau de Somme Numérique est le premier Réseau d'Initiative Publique géré par Covage sur lequel FREE a contractualisé en co-investissement sur les prises FTTH.

DOB 2021 6/24

Affiché le

ID: 080-258004365-20201117-201117_DEL1-DE

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ENVISAGEES POUR 2021

Réussir l'objectif 100% FTTH et conforter l'offre de services Très Haut Débit pour les particuliers et professionnels

« Le plan de relance de Somme Numérique »

- ✓ Un enjeu de délai : confirmer l'objectif 100% FTTH en 2024 en accompagnant les entreprises dans la réalisation des marchés de travaux conformément au planning défini conjointement ;
- ✓ Un enjeu de qualité des infrastructures installées : permettre aux opérateurs de fournir un service Très Haut Débit sans interruption avec la résilience des réseaux ;
- ✓ Un double enjeu financier : s'assurer de la réalisation du programme d'investissement conformément au plan de financement adopté par le Comité syndical et de la perception des redevances de commercialisation selon la trajectoire fixée dans le plan d'affaires du délégataire chargé de l'exploitation, la commercialisation et la maintenance du réseau.

La mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique et son objectif 100% FTTH constituent le cœur de l'activité du syndicat mixte et l'enjeu principal en termes financiers mais également pour l'aménagement durable du territoire. Le déploiement FTTH constitue la base de nombreuses mutations de notre société. L'accompagnement des titulaires de nos marchés de travaux, les garanties que nous imposons sur les études et les infrastructures posées, sont un gage de qualité des raccordements et de pérennité du réseau.

Le lien de Somme Numérique avec son délégataire est tout aussi primordial puisque le plan d'affaires de la DSP et les redevances qui en découlent, conditionne la capacité du syndicat mixte à financer les emprunts souscrits pour le déploiement de son réseau et ses aménagements futurs. Le syndicat mixte continue de porter une attention particulière aux échanges en cours sur les conditions de rachat des actions de Covage par un fonds d'investissement et une gestion confiée à SFR FTTH. In fine, sous la pression de la Commission Européenne et conformément à l'avis des collectivités concernées SFR FTTH devra revendre Covage Somme ainsi que toutes les filiales investies sur le marché professionnel à un opérateur indépendant du groupe Altice.

Concrétiser les promesses de changement de dimension du syndicat mixte et valider les axes stratégiques d'un plan de relance décliné par Somme Numérique

Le syndicat mixte Somme Numérique doit se donner les moyens de relever le défi de concrétiser en 2021 les promesses de changement de dimension de son activité. La crise sanitaire a mis en évidence et accentué les besoins en termes d'accès aux infrastructures et de services numériques. Tenant compte de ses éléments et des opportunités qui se présentent dans le cadre du plan de relance de l'économie, le syndicat mixte Somme Numérique souhaite s'inscrire dans cet écosystème pour apporter à son niveau et dans son champ de compétence, quelques axes de développement essentiels pour notre territoire.

En effet, le syndicat mixte Somme Numérique défend une vision « à 360° » de l'aménagement numérique du territoire, c'est-à-dire alliant déploiement des réseaux et création de services pour les collectivités territoriales. Dans ce cadre, nous avons construit une proposition de plan de relance numérique territorial qui tient compte des principaux enseignements tirés de la crise sanitaire, à savoir selon nous et pour notre territoire :

DOB 2021 7/24

Envoyé en préfecture le 04/12/2020 Reçu en préfecture le 04/12/2020 Affiché le

ID: 080-258004365-20201117-201117_DEL1-DE

1. La nécessaire amélioration de la résilience des réseaux et des performa center)

- 2. Le déploiement d'un « minimum vital numérique » pour toutes les communes de notre territoire (services et équipements)
- 3. Une accélération de l'appropriation des ENT par les collectivités et les parents d'élèves et l'inclusion des élèves hospitalisés ou handicapés.
- 4. Un déploiement à la hauteur des enjeux des actions de médiation et de lutte contre l'illectronisme, par une coordination des actions déjà en cours et une action « en profondeur » auprès des Territoires ruraux les plus isolés.

Ces différents axes stratégiques se traduisent par des actions concrètes et réalisables rapidement, sous condition d'obtenir leur validation par le Comité syndical et les financements nécessaires. Dans ce cadre, le dossier a été transmis notamment à l'Etat, la Banque des Territoires et la Région Hauts de France, car ces thématiques répondent aux priorités inscrites dans le Plan de relance de l'Etat mais également dans le plan d'action REACT-EU de l'Europe et à la programmation FEDER 2021-2027.

Le dossier complet est annexé au présent document comme une composante du présent débat d'orientations budgétaires.

Toute opportunité de mise en œuvre des actions qui découlent de ces axes de développement sera présentée au Comité syndical, pour validation de la mise en œuvre, de son plan de financement et des inscriptions budgétaires correspondantes.

Accompagner ces changements d'une évolution de l'organigramme interne et de la structure budgétaire pour une meilleure lisibilité des comptes

En parallèle de ces axes de développement stratégiques, le Président souhaite porter en 2021 un projet de transition de l'organisation du syndicat mixte et une évolution de son organigramme, tenant compte du départ en retraite de son Directeur.

Il s'agit ainsi d'une part de renforcer les fonctions support et d'autre part, d'ouvrir vers de nouvelles orientations en termes de services et de développement.

Par ailleurs, pour répondre à une préoccupation de ses membres et notamment des attentes exprimées par le Département de la Somme et Amiens Métropole à la suite d'un audit réalisé en 2019, le budget du syndicat mixte fait l'objet d'une évolution permettant plus de lisibilité des comptes et une meilleure connaissance des coûts réels des services. La comptabilité analytique est donc renforcée par une répartition des charges de personnel plus fine entre chaque code service, permettant de refléter la répartition de l'activité de chaque poste dans l'organisation. L'objectif à court terme est de pouvoir créer un nouveau budget annexe portant sur le centre de services numériques et son Data center, distinct du déploiement et de l'exploitation du réseau de fibre optique public.

DOB 2021 8/24

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

Alliche le

ID: 080-258004365-20201117-201117_DEL1-DE

IV. PROJECTIONS FINANCIERES

1. Les recettes de fonctionnement de Somme numérique

Budget principal – les cotisations syndicales

Ressource de base des frais de structure, de direction, de pilotage et de la gouvernance du syndicat mixte, les cotisations syndicales des membres de Somme Numérique sont fixées selon un taux par habitant déterminé chaque année par le Comité syndical. Au regard des dépenses projetées pour l'exercice 2021, il est proposé de maintenir ces cotisations à l'identique par rapport à l'exercice 2020.

Membre	population 2020 source dgcl		2021
Département	572 443	0,50	286 221,50
CA Amiens Métropole	184 158	0,67	123 220,37
CA Baie de Somme	50 089	0,67	34 064,14
CC Avre Luce Noye	22 252	0,67	14 894,77
CC de la Haute Somme	27 963	0,67	19 126,49
CC du Grand Roye	26 160	0,67	17 589,51
CC du Pays du Coquelicot	28 861	0,67	19 490,30
CC du Val de Somme	26 932	0,67	17 955,33
CC du Vimeu	23 243	0,67	15 708,15
CC Est de la Somme	20 729	0,67	14 080,05
CC Nièvre et Somme	28 608	0,67	19 208,90
CC Ponthieu Marquenterre	33 796	0,67	22 698,26
CC Somme Sud Ouest	39 431	0,67	26 434,85
CC Terre de Picardie	18 619	0,67	12 458,65
CC Territoire Nord Picardie	21 174	0,67	21 719,39
CC Villes Sœurs	38 308	0,67	25 923,64
			690 794,30

Pour tenir compte de l'engagement pris auprès de ses membres et dans la mesure où le centre de services numériques devrait trouver un équilibre financier progressif, la projection du budget 2021-2024 tient compte d'une diminution des cotisations syndicales de 5% par an à compter de 2022. Cette évolution des cotisations syndicales sera soumise à validation du Comité syndical selon la réalité du résultat du sous-budget des services.

Budget principal – les Espaces Numériques de Travail

La contribution au titre du service mutualisé des Environnements Numériques de Travail est fixée selon les termes de la Charte de fonctionnement des ENT, cette contribution permet de financer l'accès à la plateforme ENT et ses contenus pédagogiques, déduction faite des subventions perçues au titre du FEDER.

La contribution pour l'année scolaire 2019-2020 s'élève à 7,40 € par élève, contre 6,50€ l'année précédente, tenant compte des charges assumées pour assurer la continuité éducative via la plateforme ENT pour tous les élèves du département.

Pour rappel, ce service bénéficie d'un financement FEDER de 40% jusqu'au 30 juin 2021. Une nouvelle demande de subvention doit être réalisée selon les critères de la programmation FEDER 2021-2027 et il conviendra de défendre un nouveau dossier auprès de la Région Hauts de France.

La contribution 2021 sera définie après validation des comptes de l'année scolaire 2020-2021.

DOB 2021 9/24

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

ID: 080-258004365-20201117-201117_DEL1-DE

Les usages de la plateforme mutualisée des ENT se confirment à un niveau élève depuis la rentrée. Par conséquent, le budget primitif 2021 se base sur une contribution de 7,40€ par élève, en attente de confirmation des dépenses réelles.

Le confinement ayant eu un effet positif pour dynamiser les dernières classes en attente de validation de leur projet pédagogique, le nombre d'élèves en ENT s'élève en cette rentrée 2021 à 43 810 pour un total de 45 042.

Budget principal – le service de médiation mobile

La « Médiation Numérique » désigne la mise en capacité de comprendre et de maîtriser les technologies numériques, leurs enjeux et leurs usages, c'est-à-dire développer la culture numérique de tous, pour pouvoir agir dans la société numérique. Elle procède par un accompagnement qualifié et de proximité des individus et des groupes (habitants, associations, entreprises, élèves, étudiants, parents, professionnels...) dans des situations de formation tout au long de la vie facilitant à la fois l'appropriation des techniques d'usage des outils numériques et la dissémination des connaissances ainsi acquises. Elle est donc au service, notamment, de l'inclusion numérique et favorise les coopérations utiles aux réalisations et aux innovations en faveur du bien commun.

Le numérique est aujourd'hui de plus en plus présent dans la vie de Français. Toutefois, 13 millions de Français demeurent éloignés du numérique : ils n'utilisent pas ou peu Internet, et se sentent en difficulté avec ses usages.

Dans ce contexte, le projet de Somme Numérique se traduit par une offre de service de médiation numérique nomade mutualisé.

Cette démarche trouve tout son sens pour Somme Numérique notamment par toute la population cible concernée par les environnements numériques de travail et qui doit donc s'approprier ces nouveaux outils pour conserver un lien avec leurs enfants et toute la sphère éducative. Il en va de même également pour tous les agents publics concernés par la dématérialisation et donc la mutation de leurs pratiques professionnelles.

Un dossier de financement a été déposé auprès de la Région Hauts de France sur la base d'une offre de médiation numérique clef en main, permettant aux collectivités de lutter efficacement contre l'illectronisme et de rompre l'isolement numérique auquel sont confrontés les habitants.

Le syndicat mixte souhaite développer ce service en accord avec les EPCI et en complémentarité des actions déjà engagées sur le territoire.

Les EPCI intéressés participeront à hauteur du nombre de journées de médiation organisées sur leur territoire. La médiatrice numérique est arrivée en octobre 2020 et le service se dotera des matériels nécessaires pour être opérationnel sur les premiers projets en janvier 2021.

Le Président souhaite proposer l'adoption d'une Charte de fonctionnement dédiée permettant aux membres de se positionner et d'approuver la mise en œuvre de ce service sur leur territoire en partenariat avec Somme Numérique.

DOB 2021 10/24

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

ID: 080-258004365-20201117-201117_DEL1-DE

Budget annexe – le Réseau d'Initiative Publique

Afin d'améliorer la lisibilité de cette activité autour du réseau fibre optique qui engendre de nombreux flux financiers, il est proposé de la séparer en deux sous-budgets :

- √ l'un consacré à l'exploitation et la commercialisation du réseau avec les flux consacrés à la DSP et au fonctionnement du GFU;
- √ l'autre dédié au suivi des investissements liés à la mise en œuvre du SDTAN.

• Exploitation et commercialisation du réseau de fibre optique

L'exploitation du réseau de fibre optique public

Somme Numérique a confié l'exploitation, la supervision, la maintenance et la commercialisation de son réseau de fibre optique à Covage Somme dans le cadre d'une convention de DSP sous forme d'affermage d'une durée de 17 ans, entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le syndicat mixte ayant débuté la création de son réseau au début des années 2000, il permet aujourd'hui de fournir un service haut débit et très haut débit à de nombreux sites publics membres, constituant un Groupement Fermé d'Utilisateurs.

Définition du « Site public Membre » tenant compte de la nécessité de circonscrire le raccordement aux sites publics propres aux membres du syndicat mixte justifiant de la relation « in house » pour la fourniture de ces services Haut et Très haut débit : désigne le point de raccordement d'un membre de Somme Numérique bénéficiaire du service de connectivité réservé aux membres du Syndicat (siège du Département ou de l'EPCI, mairies, centres techniques, ...) et dont la fourniture est assurée pour ses besoins exclusifs dans le cadre de son fonctionnement administratif et de ses activités de services publics directement placés sous son autorité, à l'exclusion de toute forme de délégation de service.

La relation du syndicat mixte avec les communes et EPCI concernés par ce GFU est fixée dans une Charte de fonctionnement approuvée par le Comité syndical le 16 décembre 2014.

Somme Numérique facture à ses membres les prestations de raccordement et activation des sites publics, incluant le montant des travaux réalisés pour leur compte, les frais d'activation du délégataire, la maîtrise d'ouvrage pour les études et la gestion de projet par les agents de Somme numérique, ainsi que le paramétrage par son info-gérant sur les outils de sécurité de Somme Numérique comme le parefeu.

La contribution annuelle du GFU est facturée par le syndicat mixte à ses membres, puis reversée en totalité à Covage Somme, au titre de l'exploitation et de la maintenance du réseau. Elle comprend :

- La contribution annuelle par site public connecté au réseau ; fixée dans le catalogue des services de COVAGE à 840€ HT pour un raccordement fibre dédiée et 600€ HT en cas de raccordement au réseau FTTH de Somme Numérique.
- La contribution au titre de l'accès DSL des sites publics par dégroupage; sur un périmètre géographique limité aux équipements installés par le syndicat mixte, selon les tarifs fixés par le délégataire.

En 2021, le Président propose de compléter son offre de services liée à l'usage du réseau de fibre optique par un accompagnement sur les projets de **vidéo protection** des communes. Il s'agit de valoriser le réseau fibre optique installé progressivement dans toutes les communes du département avec ce service qui a besoin de débits importants pour garantir son bon fonctionnement.

DOB 2021 11/24

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

ID: 080-258004365-20201117-201117_DEL1-DE

- La commercialisation du réseau aux opérateurs pour un service très haut debit de qualité aux usagers professionnels et particuliers

La commercialisation auprès des opérateurs est assurée par COVAGE Somme. En contrepartie, le délégataire verse au syndicat mixte des redevances fixes et variables telles que négociées dans la convention de DSP, permettant à Somme Numérique de financer le fonctionnement du service et une partie du programme d'investissements (annuités d'emprunt).

Ces redevances ont augmenté de 40% entre 2019 et 2020. L'arrivée de FREE sur le réseau de la Somme en juillet 2020 permet de donner un nouvel élan à la commercialisation FTTH et de palier le retard de livraison des prises du au contexte de crise sanitaire, pour les projections de redevances à percevoir en 2021. Elles seront inscrites à titre prévisionnel à hauteur de 2,9 M€ contre 2,4M€ perçus en 2020 (+20%).

Mise en œuvre du SDTAN – programme 100% FTTH

Les élus du syndicat mixte conservent la maîtrise de l'aménagement numérique du territoire au travers de la réalisation des investissements dans le cadre de la mise en œuvre du SDTAN.

Dans le cadre du financement de ses investissements, et ce depuis le démarrage de la construction du réseau, le syndicat mixte souscrit les emprunts correspondant à la part de ses membres, Département et EPCI, et perçoit des contributions annuelles de fonctionnement correspondant au montant des annuités d'emprunt de chacun.

Pour 2021, cette contribution s'élève à 3 611 289€.

En 2020, le syndicat mixte a souscrit auprès de la Banque des Territoires, l'emprunt permettant de couvrir la participation des EPCI au titre du déploiement 100% FTTH, soit 21 055 289,60€ dont l'échéance sera répartie entre les EPCI concernés.

Ce contrat global de 38M€ a été garanti en totalité par le Département de la Somme.

DOB 2021 12/24

Affiché le

ID: 080-258004365-20201117-201117_DEL1-DE

Budget annexe – le centre de services numériques mutualisés

Le syndicat mixte Somme Numérique dispose d'un centre serveurs réparti sur trois salles techniques situées à Amiens (St Fuscien, Friant et Avenue d'Italie). Cette infrastructure lui permet de proposer aux collectivités et établissements publics de son périmètre d'intervention, des services liés à la dématérialisation et au développement de l'administration électronique.

L'ambition de Somme Numérique est de conforter et développer l'offre de services sur la base de l'infrastructure du Data center qui doit trouver un équilibre financier progressif, par son utilisation croissante notamment par les membres du syndicat mixte.

Cette gamme de services comprend à ce jour :

- La messagerie collaborative Zimbra;
- La dématérialisation des flux comptables et actes budgétaires (PESV2 et factures électroniques)
- La transmission des actes au contrôle de légalité,
- L'accès à la plateforme de marchés publics à dimension régionale marchespublics596280.fr,
- La gestion des noms de domaine,
- L'hébergement de site Web,
- Le groupement de commandes télécoms,
- Le stockage et la sauvegarde de données,
- L'archivage grâce à l'agrément du Centre de Gestion de la fonction publique du Nord
- La mise à disposition de machines virtuelles,
- L'hébergement physique de serveurs.

La grille tarifaire complète est jointe au présent document ainsi que la projection financière des recettes 2021 associée à chaque service

En 2021, sera mise en application la tarification du service d'accès à la plateforme de **dématérialisation des marchés publics** à dimension régionale marchespublics596280.fr, qui avait été approuvée lors du DOB2020 ;

- o une contribution de 45€ HT par marché pour les communes et EPCI, avec un montant plafond de 8 000€ HT, et 55€ HT pour les établissements publics non membres. Cette contribution sera appelée sur la base des consultations publiées en année N-1.
- Une contribution au titre de la formation à l'outil de dématérialisation des marchés, à hauteur de 200€ pour les membres et 250€ pour les non membres.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)



Autre recette de fonctionnement lié à la mise en place du Data Center, le syndicat mixte a bénéficié d'une aide FEDER à hauteur de 40% des dépenses éligibles, comprenant les dépenses de personnel pour les années 2019 et 2020 de démarrage du service. La Région Hauts de France a accordé une prolongation de cette convention jusqu'au 30 juin 2021 permettant de finaliser les projets d'évolution du Centre de services numériques nécessaires à ce jour pour répondre aux sollicitations des membres du syndicat mixte.

DOB 2021 13/24

Envoyé en préfecture le 04/12/2020 Reçu en préfecture le 04/12/2020 Affiché le

Les pistes de développement de ces services sont exposées dans le document du plan de relance et seront soumises à validation dès réception de l'accord de subvention des différents partenaires sollicités

De façon plus concrète et immédiate, le syndicat mixte Somme Numérique souhaite proposer dès le mois de janvier 2021 la mise à disposition d'une application mobile qui complète les services que peuvent proposer les communes et EPCI pour communiquer avec leurs habitants, sur la base d'un accord avec le prestataire Intramuros. Le déploiement et l'accompagnement seraient réalisés par Somme Numérique sur le modèle de création des sites Internet. Plusieurs communes ont déjà sollicité le syndicat mixte pour ce service.

Prévision des recettes 2021 réparties par service :

Services		Prix unitaire	Quantité	Projection de recette 2021
Plateforme de marchés en ligne	AM et CD80	8 000,00 €	2	16 000,00 €
Plateforme de marchés en ligne	autres membres	45,00 €	500	22 500,00 €
Plateforme de marchés en ligne	établissements non membres	55,00 €	100	5 500,00 €
Formation outil démat marchés	Membre	200,00€	30	6 000,00 €
Formation outil démat marchés	Non membres	250,00 €	10	2 500,00 €
Accès à IRIS - Dématérialisation	EPCI	0,05€	12	20 500,00 €
Accès à IRIS - Dématérialisation	communes	0,07 €	307	30 000,00 €
Accès à IRIS - Dématérialisation	non membres	250,00 €	60	15 000,00 €
Messagerie	Membres - comptes 5Go	15,00 €	5000	75 000,00 €
Messagerie	Membres comptes illimités	20,00 €	750	15 000,00 €
Messagerie	Non membres - comptes 5Go	21,00 €	250	5 250,00 €
Messagerie	Non membres illimité	26,50 €	70	1 855,00 €
Formation sites Internet et appli mobile	Membres	200,00€	50	10 000,00 €
Formation sites Internet et appli mobile	Non membres	250,00€	5	1 250,00 €
Hébergement site Web simple	Non membres	55,00 €	10	550,00€
Groupement télécoms	Non membres	110,00€	11	1 210,00 €
WifiSomme	Membres		20	6 580,00 €
Archivage électronique mutualisé	accords à mettre en œuvre			50 000,00 €
Sauvegarde et stockage	progression selon accords 2020		30	14 600,00 €
Machines virtuelles	progression selon accords 2020			50 000,00 €
Hébergement physique de serveurs	progression selon accords 2020			70 000,00 €
Coopération CdG59	accords à mettre en œuvre			50 000,00 €
				469 295,00 €

DOB 2021 14/24

Affiché le

ID: 080-258004365-20201117-201117_DEL1-DE

2. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de personnel

Le tableau des emplois permanents comprend à ce jour 18 postes, avec le Chargé d'études FTTH créé en octobre 2020 en cours de recrutement. Les charges salariales font l'objet d'une nouvelle affectation par code service permettant de mieux exprimer la répartition des fonctions de chaque poste dans l'organisation.

Cette présentation tient compte du départ en retraite du directeur au 31 mars 2021 et d'une nouvelle organisation à venir. Le nouveau tableau des emplois permanents et son organigramme feront l'objet d'une présentation au Comité syndical et d'une validation après avis de la Commission administrative paritaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme.

Gestion prévisionnelle des emplois et compétences – les besoins du syndicat mixte pour le développement de ses services et le renforcement des fonctions supports en 2021 se traduisent par la création de 2 postes :

- Un Directeur de développement
- Un chargé des affaires juridiques

Tenant compte de ces évolutions et sans anticiper sur de nouveaux développements qui pourraient intervenir avec validation des fiches action du plan de relance, le tableau des emplois permanents en ce début d'année 2021 comprendrait 19 postes.

Ces charges de personnel représentent 42% des charges de fonctionnement du budget principal, soit 440 000€ pour 1M€.

Elles représentent 8% des charges de fonctionnement du budget annexe, soit 700 000€ pour 9M€.

codes service	100	140	150	110	130	120
Contenus pôles d'activité	Gouvernance	ENT	Développement	Exploitation	Déploiement	Services
Fonctions emplois permanents	Pilotage	médiation	veille techno	réseau	réseau	data center
Directeur (départ au 1er avril 2021)	50%	5%	30%	5%	5%	5%
Directrice administrative et financière	70%	5%	10%	5%	5%	5%
Directeur développement	30%	5%	50%	5%	5%	5%
Chargé des affaires juridiques	50%	10%	10%	10%	10%	10%
Assistante de Direction	25%	0%	0%	25%	40%	10%
Chargé de communication	50%	10%	10%	10%	10%	10%
Chef de projet adm électro	0%	0%	50%	0%	0%	50%
Technicien réseau	0%	0%	0%	90%	10%	0%
Ingénieur SIG	0%	0%	0%	90%	10%	0%
Ass adm et fin réseau	20%	0%	0%	70%	10%	0%
Chef de projet réseau	0%	0%	0%	20%	80%	0%
Ingénieur FTTH 1	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Ingénieur FTTH 2	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Ingénieur FTTH 3	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Assistante comptable	10%	0%	0%	0%	90%	0%
Responsable système	10%	0%	0%	0%	0%	90%
Chef de projet e-education	0%	100%	0%	0%	0%	0%
Assistante de gestion	10%	90%	0%	0%	0%	0%
Médiateur numérique	0%	100%	0%	0%	0%	0%
Technicienne services	0%	0%	0%	0%	0%	100%
	190 400,00 €	182 900,00 €	105 600,00 €	193 100,00 €	327 800,00 €	141 200,00 €
	BU	DGET PRINCIP	AL	В	UDGET ANNEX	E

DOB 2021 15/24

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

Autres dépenses de fonctionnement du BUDGETT RINCH AL

Le budget principal retrace les activités suivantes : Fonctionnement de la structure, Gouvernance, veille technologique, Pilotage et développement de nouveaux projets, Espaces numériques de travail et lutte contre la fracture numérique.

Issues des prévisions exposées au présent DOB 2021, les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal s'élèveraient à 1 000 000€.

Autres dépenses de fonctionnement du BUDGET ANNEXE

Le budget annexe retrace les activités relatives au centre de services numériques mutualisés et au réseau d'initiative publique.

Issues des prévisions exposées au présent DOB 2021, les dépenses de la section de fonctionnement du budget annexe s'élèveraient à 9 000 000€.

L'exploitation et la commercialisation du réseau (2 M€ HT)

Le Réseau d'Initiative Publique construit par Somme Numérique est confié à COVAGE SOMME par une convention de délégation de services publics sous forme d'affermage; elle comprend la maintenance, l'exploitation et la commercialisation de ce réseau. A ce titre, COVAGE doit s'acquitter de l'ensemble des charges de fonctionnement liées au réseau et à ses équipements actifs et il perçoit en contrepartie toutes les recettes de commercialisation.

Il existe donc plusieurs flux financiers entre le syndicat mixte et Covage :

- Les charges de fonctionnement acquittées par le syndicat mixte et remboursées par le délégataire (droits de passage Orange, redevances d'occupation du domaine public, frais de contrôle de la DSP, charges liées à l'occupation des locaux loués à Amiens Métropole pour les équipements de cœur de réseau).
- Les services Haut débit et Très haut débit facturés aux membres du Groupement Fermé d'Utilisateurs par Somme Numérique et reversés à COVAGE SOMME,
- Les recettes perçues au titre de l'occupation des armoires de Montée en débit par Orange et reversées à COVAGE SOMME au titre de la maintenance des équipements.

La mise en œuvre du SDTAN (2,2 M€ HT)

La mise en œuvre du SDTAN de Somme Numérique correspond en fonctionnement aux frais liés à l'activité du pôle réseau chargé du suivi de ces investissements.

Le reste correspond au remboursement des intérêts d'emprunt, dont une partie est financé par les contributions des EPCI et une autre partie est financée par les redevances du délégataire.

Le centre de services numériques mutualisés (625 000€ HT)

Ces dépenses sont financées par les contributions des collectivités et établissements qui bénéficient des services, ainsi que par le FEDER pour la partie des dépenses éligibles au titre de la mise en œuvre du programme lié à l'acquisition du Data center.

Ce sous-budget présente un déficit prévisionnel de 390 000€ HT, couvert actuellement par les recettes de commercialisation du réseau d'initiative publique. Avec la réflexion portant sur l'autonomie financière de ce budget, l'objectif est d'équilibrer ces services par leurs propres ressources.

DOB 2021 16/24

Affiché le

ID: 080-258004365-20201117-201117_DEL1-DE

V. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

1. BUDGET PRINCIPAL – les matériels informatiques dédiés aux Espaces Numériques de Travail

Somme Numérique a constitué un groupement de commandes dédié à la mise en œuvre des projets « Espaces Numériques de Travail » dans les écoles maternelles et élémentaires de son périmètre de compétence. Pour répondre aux besoins des membres du groupement, le syndicat mixte dispose d'un accord-cadre de 4 lots avec 3 titulaires retenus pour chaque lot qui sont remis en concurrence au fur et à mesure des besoins.

Les tableaux numériques, vidéoprojecteurs interactifs et les tablettes sont subventionnés par le FEDER à hauteur de 40%. La convention de financement correspondante arrive à échéance au 30 juin 2021 et il conviendra de déposer un nouveau dossier en accord avec la Région Hauts de France, basé sur les critères d'éligibilité définis dans le cadre du programme opérationnel 2021-2027 du FEDER.

Les opérations comptables liées à l'acquisition et au remboursement de ces matériels sont inscrites sur des comptes de tiers ; ces matériels n'entrent pas dans l'actif du syndicat mixte, ils sont propriété des membres du groupement concernés.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)



DOB 2021 17/24

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

ID: 080-258004365-20201117-201117_DEL1-DE

2. BUDGET PRINCIPAL – l'acquisition de matériels informatiques et l'aménagement des locaux

Les crédits d'investissement inscrits au budget primitif 2021 correspondent au besoin de renouvellement en matériels informatiques pour les agents affectés à l'activité du budget principal.

Il est prévu également d'étudier un nouvel aménagement de l'espace de travail du syndicat mixte, permettant d'optimiser les espaces et de pouvoir accueillir les agents à recruter dans de bonnes conditions, sur la base notamment d'une suppression des bureaux collectifs. Cette étude comprend également notamment la création d'une cuisine, le renouvellement du système de chauffage et de la climatisation dans les bureaux et salles de réunion.

La réalisation des aménagements, son financement et son planning de mise en œuvre sont conditionnés par l'aboutissement du projet d'acquisition d'une partie des locaux par l'Association des Maires de la Somme.

3. BUDGET ANNEXE – le Data center

Après l'acquisition du Data center en 2019 et les premiers aménagements indispensables à la mise en œuvre des services de sauvegarde, stockage et hébergement sur la base de l'infrastructure en place. Les crédits prévisionnels inscrits au budget 2021 à hauteur de 50 000€ HT permettront le cas échéant de renforcer ou changer les équipements selon les demandes réalisées par les membres du syndicat mixte.

Le syndicat mixte doit également se faire accompagner pour mettre en place un cadre juridique sécurisé nécessaire à l'accueil d'équipements dans le Data center, pour ses membres et pour d'autres structures (plan de prévention, labellisations techniques...).

4. BUDGET ANNEXE – les raccordements de sites publics et l'offre associée de services très hauts débits

Chaque année, les collectivités sollicitent le syndicat mixte pour bénéficier d'un raccordement de leurs sites publics au réseau de fibre optique. Ces demandes sont mises en œuvre après validation du devis correspondant. Le budget prévu à cet effet s'élève à 300 000€ HT.

Au fur et à mesure du déploiement du réseau sur le département, les membres du syndicat mixte souhaitent s'approprier le réseau du syndicat mixte pour développer de nouveaux usages (liaisons intersites, partage de fichiers, vidéoprotection ...). Le syndicat mixte poursuit son rôle de conseil auprès des collectivités et établissements publics pour permettre un accès de tous à cette infrastructure sécurisée. Les actions proposées dans le plan de relance proposent même d'aller plus loin dans l'adaptation des équipements pour s'adapter encore plus aux besoins et demandes des membres du syndicat mixte.

5. BUDGET ANNEXE – les raccordements finaux FTTH

Une fois le déploiement initial achevé, comme c'est le cas pour la 1^e phase de déploiement, le syndicat mixte finance les raccordements finaux qui sont réalisés par COVAGE SOMME au fur et à mesure des abonnements souscrits auprès des opérateurs de services. Les annuités de ces emprunts sont équilibrées les années suivantes par les redevances spécifiques versées par le délégataire pour chaque prise raccordée. Grâce à ce financement public, les usagers finaux n'ont à leur charge aucun supplément en termes de frais de raccordement au réseau de fibre optique. Tenant compte du rythme de raccordements observé en cette fin d'année 2020, le budget prévisionnel 2021 s'élève à 8M€ HT.

6. BUDGET ANNEXE - l'opération 100% FTTH 2019-2024

Sur le périmètre du département de la Somme, le programme concerne la création de 147 006 prises FTTH (d'après les études préalables) pour un montant estimatif de 162,54 M€ HT. Son plan de financement se décompose comme suit :

DOB 2021 18/24

FSN	35,18	22%
FEDER	3,72	2%
Régions	6,00	4%
Département	6,00	4%
EPCI	22,56	14%
Emprunt	89,08	55%
Total	162,54	100%

Sur le périmètre du département de Seine-Maritime, correspondant aux 7 dernières communes ayant adhéré à la communauté de communes des Villes Sœurs, le programme concerne la création de 3593 prises (d'après les études préalables) pour un montant estimatif de 4,38 M€ HT. Son plan de financement se décompose comme suit :

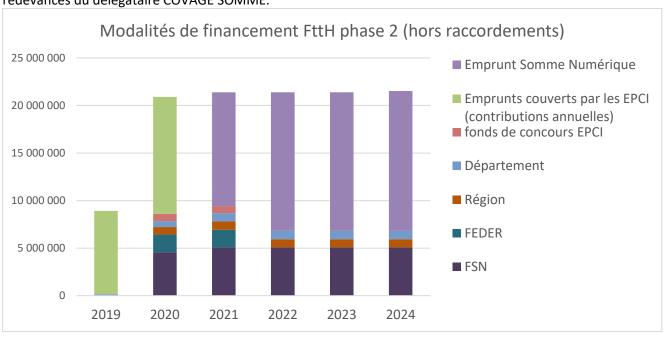
FSN	1,00	23%
Région	1,00	23%
EPCI	0,86	20%
Emprunt	1,52	35%
Total	4,38	100%

Le rythme de construction retenu à ce stade est de 33 000 prises par an entre 2021 et 2023. Le solde à réaliser à partir de 2024 dépendra du volume de prises faisant l'objet de divers blocages techniques restant à déployer pour atteindre l'objectif de 100% FTTH des locaux de notre zone de compétence.

Nouveau BP Covage chiffre SMSI	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et +
Parc début d'année	54 100	66 700	99 700	132 700	165 700	190 700
Nouvelles prises de l'année	+12 600	+33 000	+33 000	+33 000	+25 000	+23 300
Parc fin d'année	66 700	99 700	132 700	165 700	190 700	214 000

Les subventions publiques sont perçues au fur et à mesure des déploiements. Les redevances du délégataire sont également perçues avec une année de décalage par rapport à la livraison et à la commercialisation des prises. Le mécanisme d'emprunt pour le compte des EPCI permet donc au syndicat mixte d'assurer le financement de l'opération les deux premières années et de pouvoir ensuite emprunter lorsque les premières prises sont livrées au délégataire et qu'il est donc en mesure de verser les redevances.

Dans le graphique suivant, on entend par « emprunt Somme Numérique », l'emprunt qui est financé par les redevances du délégataire COVAGE SOMME.



DOB 2021 19/24

Affiché le



7. BUDGET ANNEXE – une nouvelle salle d'hébergement pour les équipements du RIP de la Somme

Les équipements de cœur du réseau de fibre optique de la Somme ont été historiquement installés dans une salle située dans le bâtiment loué à Amiens Métropole au 83 rue St Fuscien. Avec le départ de Somme Numérique et de Covage de ce bâtiment, il n'y a plus de sens à conserver cet emplacement.

Cette salle héberge les matériels d'activation du réseau d'initiative publique de la Somme, ainsi que les serveurs des opérateurs clients sur lesquels transitent leurs services et toutes les liaisons fibre optique des accès point à point des sites publics raccordés dans le cadre du GFU de Somme Numérique.

Ce déménagement constitue une opération très sensible et stratégique pour le syndicat mixte, menée en collaboration avec Covage Somme. C'est aussi l'occasion de remettre à plat les conditions d'hébergement et de constituer une véritable salle télécoms aux normes actuelles. Le syndicat mixte dispose d'un espace libre bien dimensionné pour accueillir ces équipements au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 35 avenue d'Italie, au même niveau que la Data center.

Pour la mise en œuvre de cette opération de déménagement et création de la nouvelle salle, Somme Numérique a conclu un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec EGIS.

En 2020, la société a réalisé l'état des lieux des deux salles, mais également un premier sourcing auprès des opérateurs qui devront déménager leurs équipements afin de recueillir leurs besoins.

Cette opération se poursuit en 2021 avec la définition du programme de création du nouveau cœur de réseau, comprenant le local d'hébergement des équipements actifs, le local opérateurs et la salle distribution d'énergie ainsi que tous les équipements annexes nécessaires en termes de sécurité et de continuité d'activité.

S'en suivra la passation et l'attribution des marchés de travaux nécessaires.

La mission initiale de l'AMO est estimée à 198 000€ HT. Le comité syndical sera informé du chiffrage de l'opération de travaux et ses modalités de financement.

DOB 2021 20/24

Affiché le

ID: 080-258004365-20201117-201117_DEL1-DE

VI. PROJECTIONS 2021-2024

En synthèse, tenant compte de l'ensemble des éléments décrits dans le présent document d'orientations budgétaires, nous présentons ici les grands équilibres des budgets de Somme Numérique et leur projection jusque 2024. Ces prévisions et leurs hypothèses d'évolution à partir de 2022 restent à valider par les délégués du Comité syndical.

BUDGET PRINCIPAL	2021	2022	2023	2024
Gouvernance, frais de siège et direction	366 900	374 238	381 723	389 357
charges de personnel	190 400	194 208	198 092	202 054
autres charges	176 500	180 030	183 631	187 303
Continuité éducative	444 900	462 858	481 628	501 249
charges de personnel	142 900	145 758	148 673	151 647
autres charges	302 000	317 100	332 955	349 603
Lutte contre l'exclusion numérique	92 700	75 000	75 800	76 616
charges de personnel	40 000	40 000	40 800	41 616
autres charges	52 700	35 000	35 000	35 000
Veille technologique et développement	140 600	142 712	144 866	147 064
charges de personnel	105 600	107 712	109 866	112 064
autres charges	35 000	35 000	35 000	35 000
Intérêt de la dette	8 000	8 000	8 000	8 000
Amortissement	66 000	66 000	66 000	66 000
Total dépenses	1 119 100	1 128 808	1 158 017	1 188 286
Gouvernance, frais de siège et direction	547 684	520 371	494 352	469 635
Cotisations syndicales CD80	143 111	136 027	129 225	122 764
Cotisations syndicales EPCI	404 573	384 344	365 127	346 871
Continuité éducative	445 600	340 400	340 400	340 400
Contribution ENT	325 600	340 400	340 400	340 400
FEDER	120 000	0	0	0
Lutte contre l'exclusion numérique	95 620	92 480	75 000	75 000
Contributions médiation mobile	40 000	50 000	75 000	75 000
FEDER	55 620	42 480	0	0
Veille technologique et développement	143 111	136 027	129 225	122 764
Cotisations syndicales CD80	143 111	136 027	129 225	122 764
Autres recettes diverses	5 000	5 000	5 000	5 000
Amortissement	2 179	2 179	2 179	2 179
Total recettes	1 239 193	1 096 457	1 046 157	1 014 978
Résultat budget principal	120 093	-32 351	-111 860	-173 308
Reprise des résultats antérieurs	400 000	520 093	487 742	375 881
Excédents prévisionnels	520 093	487 742	375 881	202 573

Cette projection tient compte du risque lié à l'arrêt du financement FEDER sur le fonctionnement des Espaces Numériques de Travail dans la nouvelle programmation 2021-2027, mais qui devrait dans ce cas être compensé par les contributions des collectivités concernées.

DOB 2021 21/24

Affiché le

La diminution des cotisations syndicales est modélisée à hauteur de 5% par an. Les excedents cumules des années précédentes permettraient à court terme cette prise de décision mais de nouvelles sources de financement devraient le cas échéant intervenir pour combler le déficit annuel qui s'installe.

BUDGET PRINCIPAL	2021	2022	2023	2024
Aménagement des locaux	150 000	30 000	30 000	30 000
Matériels informatiques	5 000	5 000	5 000	5 000
Matériels ENT	700 000	700 000	500 000	500 000
Licences et développements Web	40 000	10 000	10 000	10 000
Remboursement de capital des emprunts	30 000	30 000	30 000	30 000
Amortissement	2 179	2 179	2 179	2 179
Total dépenses	927 179	777 179	577 179	577 179
Vente immobilière AMF80	164 700	0	0	0
Matériels ENT dont FEDER	700 000	700 000	500 000	500 000
Amortissement	66 000	66 000	66 000	66 000
Total recettes	930 700	766 000	566 000	566 000
Résultat budget principal	3 521	-11 179	-11 179	-11 179
Reprise des résultats antérieurs	150 000	153 521	142 342	131 163
Excédents prévisionnels	153 521	142 342	131 163	119 984

En investissement, la réalisation du projet d'aménagement des locaux est conditionnée par la vente d'une partie des locaux du syndicat mixte à l'Association des Maires de la Somme.

BUDGET ANNEXE RESEAU	2021	2022	2023	2024
Exploitation - DSP et GFU	2 023 600	2 209 952	2 314 327	2 423 797
charges de personnel	200 100	204 102	208 184	212 348
autres charges	1 823 500	2 005 850	2 106 143	2 211 450
Déploiement FTTH	369 300	377 721	386 362	395 231
charges de personnel	334 800	341 496	348 326	355 292
autres charges	34 500	36 225	38 036	39 938
Intérêt de la dette	1 800 000	2 000 000	2 200 000	2 400 000
Amortissement	4 000 000	4 400 000	4 840 000	5 324 000
Total dépenses	8 192 900	8 987 673	9 740 689	10 543 028
Exploitation - DSP et GFU	4 465 500	5 241 300	6 154 591	7 285 419
Redevances de commercialisation	2 756 000	3 445 000	4 306 250	5 382 813
Remboursements Covage	774 500	851 950	894 548	939 275
Contributions GFU - travaux et service THD	935 000	944 350	953 794	963 331
Déploiement FTTH	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Contributions membres /emprunts	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Autres recettes	4 500	4 500	4 500	4 500
Amortissement	1 700 000	1 870 000	1 963 500	2 061 675
Total recettes	9 670 000	10 615 800	11 622 591	12 851 594
Résultat du budget annexe	1 477 100	1 628 127	1 881 902	2 308 566
Reprise des résultats antérieurs	1 600 000	3 077 100	4 705 227	6 587 129
Excédents prévisionnels	3 077 100	4 705 227	6 587 129	8 895 695

DOB 2021 22/24

Affiché le

BUDGET ANNEXE RESEAU	2021	2022	2023	1117-201117_DEL1-D 2024
Déploiement FTTH	22 000 000			
Raccordements FTTH	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Raccordement de sites publics	300 000	300 000	300 000	300 000
Equipements sites GFU	20 000	20 000	20 000	20 000
Matériels informatiques	5 000	5 000	5 000	5 000
Sécurisation - transfert salle opérateurs	500 000	100 000	50 000	50 000
Remboursement de capital des emprunts	2 400 000	2 800 000	3 200 000	3 500 000
Amortissement	1 700 000	1 870 000	1 963 500	2 061 675
Total dépenses	34 927 021	35 097 022	35 540 523	35 938 699
FEDER	1 860 000	1 860 000	0	0
Etat	5 400 000	5 508 000	5 618 160	5 730 523
Région	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Département	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
EPCI	750 000	0	0	0
Emprunt	13 300 000	21 000 000	23 000 000	23 000 000
Amortissement	4 000 000	4 400 000	4 840 000	5 324 000
Total recettes	27 810 000	35 268 000	35 958 160	36 554 523
Résultat du budget annexe	-7 117 021	170 978	417 637	615 824
Reprise des résultats antérieurs	7 500 000	382 979	553 957	971 594
Excédents prévisionnels	382 979	553 957	971 594	1 587 418

Au budget annexe, les conditions de réussite du projet de déploiement et les conditions de financement semblent réunies à court terme. Cependant, pour la viabilité à long terme de son projet d'investissement, le syndicat mixte doit suivre de près les évolutions de gestion et d'organisation de son délégataire et s'assurer du respect de la mise en œuvre du contrat de délégation de service public conformément au plan d'affaires.

BUDGET ANNEXE SERVICES	2021	2022	2023	2024
Centre de services numériques mutualisés	623 700	645 314	667 726	690 966
charges de personnel	166 700	170 034	173 435	176 903
autres charges	457 000	475 280	494 291	514 063
Intérêt de la dette	20 000	20 000	20 000	20 000
Amortissement	260 000	255 000	255 000	260 100
Total dépenses	903 700	920 314	942 726	971 066
Contributions	430 000	600 000	840 000	970 000
FEDER	40 000	0	0	0
Autres recettes	4 500	4 500	4 500	4 500
Amortissement	40 000	40 000	40 000	40 000
Total recettes	514 500	644 500	884 500	1 014 500
Résultat du budget annexe	-389 200	-275 814	-58 226	43 434
Reprise des résultats antérieurs	0	-389 200	-665 014	-723 240
Déficits prévisionnels	-389 200	-665 014	-723 240	-679 806

DOB 2021 23/24

Envoyé en préfecture le 04/12/2020 Reçu en préfecture le 04/12/2020 Affiché le

ID: 080-258004365-20201117-201117_DEL1-DE

En 2021, ce sous-budget est toujours intégré dans un seul budget annexe al le réseau d'initiative publique. L'objectif qui doit être validé politiquement, financièrement et techniquement serait de créer un nouveau budget annexe pour 2022.

L'appropriation de l'infrastructure du Data center par les membres de Somme Numérique et la diffusion de nouveaux services auprès de partenaires extérieurs conditionnent véritablement l'atteinte de l'objectif d'un équilibre en 2024 pour ce budget.

BUDGET ANNEXE SERVICES	2021	2022	2023	2024
Aménagement du Data center	20 000	20 000	20 000	20 000
Matériels hébergement nouveaux services	50 000	50 000	50 000	50 000
Licences et solutions de filtrage	50 000	150 000	50 000	50 000
Intérêt de la dette	20 000	20 000	20 000	20 000
Amortissement	40 000	40 000	40 000	40 000
Total dépenses	180 000	280 000	180 000	180 000
FEDER	40 000	0	0	0
Amortissement	260 000	255 000	255 000	260 100
Total recettes	300 000	255 000	255 000	260 100
Résultat du budget annexe	120 000	-25 000	75 000	80 100
Reprise des résultats antérieurs	0	120 000	95 000	170 000
Déficits prévisionnels	120 000	95 000	170 000	250 100

Les projets d'investissement seront conditionnés par la réalisation de nouveaux accords et l'extension des services hébergés dans le Data center.

VIII. LA DETTE

1. La gestion des emprunts contractés par le syndicat mixte

Depuis le démarrage de la création du réseau de fibre optique jusqu'à ce jour, le syndicat mixte a souscrit 88 081 805 € d'emprunts, dont 74% pour le compte de ses membres (les échéances annuelles font l'objet de contributions spécifiques des membres concernés – 3,6 M€). Le reste des échéances est financé par les recettes de commercialisation du réseau.

Un emprunt de 1,3M€ a également été contracté pour le financement du Data center et de 500 000€ pour l'acquisition de la partie bureaux.

En 2020, le syndicat mixte a souscrit un emprunt de 21 055 289,60€ correspondant à la participation des EPCI qui l'ont sollicité pour le financement du programme FTTH 2019-2024. Les communautés de communes concernées seront informées des contributions correspondantes à verser à Somme Numérique en 2021.

2. Les besoins d'emprunt pour l'année 2021

Tenant compte des dépenses prévisionnelles inscrites pour le déploiement FTTH et le raccordement final des usagers, le besoin d'emprunt en 2021 s'élève à 13,3 M€, qui peut être couvert par le contrat d'emprunt conclu auprès de la Banque des Territoires à hauteur de 38 M€.

Cet emprunt a également l'avantage de pouvoir être mobilisé comme une ligne de trésorerie pour des besoins à court terme, en attendant la perception de subventions notamment.

DOB 2021 24/24